



Règlement Castle Night Trail : 29/04/17

Article 1 - Conditions d'admission

Course ouverte à tous et à toutes.

Pour le parcours de 30 km, l'âge minimum est de 18 ans.

Pour les parcours de 20 km, l'âge minimum est de 15 ans.

Pour le parcours de 10 km, l'âge minimum est de 15 ans mais des enfants plus jeunes peuvent participer s'ils sont accompagnés par un adulte.

Article 2 - Inscriptions

L'inscription au Castle Trail et/ou Castle Night Trail implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Les pré-inscriptions peuvent être réalisées à partir du lien du site internet.

Limitées à 200 personnes par boucle.

| | |
|------------------|--|
| Prix comprend | ✓ Ravitaillement central à chaque boucle + 1 ravitaillement à l'arrivée |
| | ✓ 1 bière L'AROGANTE à l'arrivée |
| | ✓ 1 gatorade |
| | ✓ départ et traversée du château |
| | ✓ 1 t-shirts pour les inscrits pour les 200 premiers inscrits |
| | ✓ 1 soupe offerte |
| | ✓ Dossard au nom de l'évènement |
| | ✓ ambiance musicale |
| | ✓ organisation |

| | | | Sur place + |
|----|----------------|-------------------|-------------|
| KM | Avant 15 avril | du 16 au 24 Avril | |
| 10 | 8 € | 10 € | 12 € |
| 20 | 14 € | 18 € | 20 € |
| 30 | 17 € | 21 € | 23 € |

Article 3 - Parcours

Le Castle Trail est une course pédestre de 3 boucles différentes de 10 km, disputée à 90% sur sentiers et chemins balisés, courue en **semi-autosuffisance**.

3 distances :

- 30Km
- 20Km
- 10Km

Article 4 - Matériel obligatoire

Chaque participant doit disposer

- d'un téléphone portable,
- d'une lampe frontale,
- d'un sifflet,
- d'une couverture de survie,
- de vêtements réfléchissants et adaptés aux conditions météorologiques.

Article 5 - Balisage

Le balisage mis en place se présentera sous forme de :

- carré de 25 cm² réfléchissant tous les 100 mètres environ,
- des flèches réfléchissantes aux points stratégiques et
- de la rubalise bleue en appui si nécessaire.

Des flèches de couleurs seront appliquées au sol si besoin.

Attention : Ne pas suivre les traces de chaux.

Article 6 - Abandon

En cas d'abandon ou de blessure, le participant préviendra obligatoirement les organisateurs.

Article 7 - Respect du code de la route

Sauf exception, il n'y aura pas de signaleur aux passages de routes. Le respect du code de la route est obligatoire.

Article 8 - Ravitaillement

- 10 km : 1 ravitaillement à l'arrivée
- 20 km : 1 ravitaillement après la première boucle et 1 ravitaillement à l'arrivée
- 30 km : 2 ravitaillements (après chaque boucle) et 1 ravitaillement à l'arrivée

Description ravitaillement :

- Ravitaillement boucle (eau, boisson énergétique, barres céréales, gâteau maison, biscuits salés, fruits)
- Ravitaillement arrivée (eau, boisson énergétique, barres céréales, gâteau maison, biscuits salés, fruits, 1 bière L'Arogante/ participant, ...)

Il est interdit de se faire ravitailler en dehors des ravitaillements prévus par l'organisation.

Article 9 - Barrières horaires

Les barrières horaires pour le passage aux différents ravitaillements sont les suivantes :

- Ravito 1 « boucle 20km et 30 Km » : 23h00
- Ravito 2 « boucle 30km » : 00h30

Ces délais pourront éventuellement être prolongés par les organisateurs s'ils le jugent nécessaire.

Les coureurs hors délais désirant poursuivre tout de même le parcours le feront sous leur propre responsabilité et les ravitaillements ne seront plus assurés.

Article 10 - Santé

Chaque participant reconnaît être en bonne santé et disposer d'un certificat médical.

Article 11 - Départs

Le départ de l'épreuve sera donné à l'intérieur du château féodal à :

- 21h00 pour les 30 km
- 21h15 pour les 20 km
- 21h30 pour le 10 km

La zone de départ à l'intérieur du château féodal sera fermée à 20h30.

Article 12 - Assurance RC Exploitation

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur).

Article 13 - Assurance personnelle

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Article 14 - Retraits des dossards et inscriptions sur place

Les inscriptions sur place et le retrait des dossards se feront :

- Vendredi 28/04/17 de 16h00 à 19h00
- Samedi 29/04/17 de 16h00 à 20h00

Lieu : Hall sportif de l'Athénée, Rue des Evêts, 4 6980 La Roche

Article 15 - Remise des prix

La remise des prix se déroulera à :

- 23h00 pour le 10 Km
- 01h00 pour le 20 et 30 Km

Sont récompensés les trois premiers au scratch de chaque course.

2 catégories : Homme et Femme

Article 16 - Mauvaises conditions

En fonction des conditions atmosphériques, les organisateurs se réservent le droit de proposer des parcours adaptés.

Article 17 - Photos

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation tacite d'utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de sa promotion.

Article 18 - Nature

RESPECTEZ LA NATURE : tout coureur abandonnant des déchets sur le parcours sera disqualifié.